

Arrondissement de Lille (SUITE)

CAPELLE-EN-PEVELE

Liste Socialiste, moyenne 93 voix ; Liste Radicale-Socialiste, 249 ; Liste Communiste, 82

HALLUIN

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE REPUBLICAINE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE SOCIALISTE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE COMMUNISTE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE RADICALE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE SOCIALISTE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE COMMUNISTE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE RADICALE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE SOCIALISTE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE COMMUNISTE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE RADICALE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE SOCIALISTE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE COMMUNISTE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE RADICALE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE SOCIALISTE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE COMMUNISTE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE RADICALE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE SOCIALISTE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE COMMUNISTE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE RADICALE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE SOCIALISTE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LISTE COMMUNISTE

Inscrits, 332 ; Votants, 316 ; Blancs et divers, 35

LEERS

17 Radicaux sont élus. Il y a ballottage pour 6 sièges.

MOUVAUX

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE DE CONCENTRATION REPUBLICAINE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE SOCIALISTE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE COMMUNISTE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE RADICALE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE SOCIALISTE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE COMMUNISTE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE RADICALE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE SOCIALISTE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE COMMUNISTE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE RADICALE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE SOCIALISTE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE COMMUNISTE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE RADICALE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE SOCIALISTE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE COMMUNISTE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE RADICALE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE SOCIALISTE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE COMMUNISTE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE RADICALE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE SOCIALISTE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE COMMUNISTE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE RADICALE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

LISTE SOCIALISTE

Inscrits, 2201 ; Votants 2040 ; Blancs et divers, 34

L'arrestation de sept bandits polonais à Bruxelles

Après avoir commis une série de crimes et de cambriolages, notamment dans le Nord et l'Aisne, ils s'étaient enfuis à Berlin

Le chef de la sinistre association de Polonais qui se signala en France par de nombreux crimes et cambriolages, Waldimir Zenuzicki, dit Wladek, a été appréhendé à Bruxelles, en même temps que six complices dont les rôles n'ont pu être encore exactement déterminés, mais qui sont certainement de bonne prise.

LES POLICIERS FRANCAIS ET BELGES ENQUETENT A BRUXELLES

La présence en Belgique des bandits polonais avait été signalée à la sûreté française depuis quelques jours. Samedi matin, le commissaire Belmadier, de la première brigade mobile, arrivait à Bruxelles et se mettait en rapports avec la police judiciaire belge. Aussitôt les inspecteurs principaux Myster et Lechat procédèrent à une enquête; ils ne tardèrent pas à découvrir que des Polonais suspects, des noms ne coïncidaient cependant pas à ceux des malfaiteurs recherchés, s'étaient installés dans deux hôtels du boulevard Jamar, non loin de la gare du Midi.

TROIS PREMIERES ARRESTATIONS

Dès samedi soir, dans le café attenant à l'un de ces hôtels, ils procédaient à l'arrestation de trois des individus recherchés : Thomas Wolniky, né à Goebskobro (Pologne), le 13 novembre 1898 ; Sigmund Skjavadenski, né à Lodz (Pologne) en octobre 1895 et Szymon Kaufman, né à Gradra (Pologne), le 6 mars 1893.

Ces malfaiteurs arrivaient du Nord de la France, où ils commirent de nombreux cambriolages dans la région de Lille et de Péronne.

Ils se seraient, en outre, rendus coupables de vols parisiens en Belgique, d'une dizaine de vols avec effraction et escalade dans les environs de Bruxelles, à Uccle et à Forest.

PUIS DEUX AUTRES...

Cette première opération réussie, un agent de la police judiciaire monta la garde pendant toute la nuit à l'hôtel du boulevard Jamar. Ce matin, à 11 heures 20, se présenta au café une jeune Polonaise, Juliana Witkos, née à Lask (Pologne) le 14 décembre 1901. Elle déclara à l'inspecteur Myster qu'elle était venue à Bruxelles à la recherche de Wolniky. Aussitôt, elle fut appréhendée, de même que l'individu qui l'accompagnait. Elle avoua qu'elle était l'amie de Kaufman et qu'elle avait été l'une des bandes qui se livraient à des vols de nuit. Elle déclara également qu'elle avait été l'amie de Kaufman et qu'elle avait été l'une des bandes qui se livraient à des vols de nuit.

ENFIN CELLE DU CHEF : WLADÉCK ET D'UN AUTRE BANDIT

Le plus fort restait cependant à faire : s'emparer du chef de la bande, Wladek. Et on savait qu'il était décidé à vendre chèrement sa vie.

Wladek qui, ainsi qu'il l'a déclaré plus tard, se méfiait, tenait la main dans la poche de son pantalon, serrant la crosse de son revolver. Faisant de l'heure du retour, il se retourna pour vérifier s'il n'était pas suivi. Les policiers n'avaient plus un instant à perdre. Il y allait de leur vie.

En banlieue parisienne

Il apparaît que l'échec communiste à Paris a eu son pendant en banlieue.

La victoire des partis de gauche en province

La province, comme Paris, est allée aux urnes avec sérénité. Les résultats connus, et c'est la majeure partie, y font apparaître que le camp des gauches en maints endroits, marqué de sensibles avantages.

Dans les départements

SEDAN. — Ballottage complet. La liste du Cartel, avec M. Charpentier, sénateur, maire sortant, arrive en tête.

CHARLEVILLE. — A Charleville, toute la liste du Cartel des Gauches, composée de 18 socialistes et 8 républicains communistes est élue à une forte majorité.

ARIEGE. — La liste radicale et républicaine démocratique sortante a 19 élus. Une liste socialiste de protestation obtient 2 élus. Il y a deux ballottages.

LOIRE-INFÉRIEURE

NANTES. — Tous les sièges sont en ballottage. La liste cartelliste du maire Sellamy, député, y est en tête.

LOT

CAHORS. — M. de Monzie, ministre de l'Instruction publique, tête de la liste de gauche à Cahors (Lot) a recueilli personnellement les suffrages de la liste à gauche à hauteur de 2.250 voix sur 3.250 exprimés ; tout entière à une majorité de 1.700 voix, contre 500 voix de moyenne obtenue par la liste du Bloc National. Cette dernière a perdu 500 voix sur l'élection de 1919.

MEURTHE-ET-MOSELLE

NANCY. — Les candidats de l'U. R. élus à une faible majorité de 25 ballottages.

TOUL. — La liste de M. Fringant (gauche radicale), député, arrive en tête.

OISE

COMPIEGNE. — La liste d'Union Républicaine et de paix sociale ayant en tête M. Fourrier-Barrois, maire et député de l'Oise, est élue.

PUY-DE-DOME

CLERMONT-FERRAND. — Sont élus à Clermont-Ferrand : 16 radicaux et 16 socialistes S. F. I. O. sur la liste du Docteur Marcombes, maire sortant, radical, réélu, qui présentait une liste du Cartel des Gauches.

Les Cartellistes ont obtenu une moyenne de 7.500 voix. Les adversaires du Cartel obtiennent une moyenne de 3.500 voix. Aucun n'est élu.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

PERPIGNAN. — Résultats définitifs : Liste du Cartel des Gauches, 4.900 voix, élu en entier. Union Républicaine, 3.800 voix ; Communistes, 600 voix.

RHONE

LYON. — Dans le 3e arrondissement, la liste du Cartel des Gauches est élue.

Dans le 5e arrondissement, il y a ballottage. La liste du Cartel vient en tête. M. Bender, président du Conseil général, serait élu.

SARTHE

LE MANS. — La liste du Cartel des Gauches, comprenant Heurt et Barbin, socialistes unifiés, députés, est réélue.

SEINE-INFÉRIEURE

ROUEN. — Sont élus : 31 candidats de la liste d'U. R. de M. Louis Dubreuil, député-maire.

LE HAVRE. — M. Léon Meyer est élu, avec 3 de ses adjoints. Ballottage pour 32 sièges.

SOMME

AMIENS. — Il y a ballottage général. En tête vient la liste d'Union des radicaux et des socialistes français. La liste d'Union Républicaine vient ensuite très près ; puis, très loin, la liste communiste et une liste radicale dissidente.

ABBEVILLE. — La liste du Cartel des Gauches sortante est élue.

ALBERT. — La liste radicale de l'ancien maire bat la liste d'U. R. sortante.

VAR

LA SEYNE. — La liste du Cartel des Gauches sortante est élue.

TOULON. — Les Cartellistes sont en tête. Il y a ballottage.

DRAGUIGNAN. — La liste du Cartel des Gauches ayant à sa tête Fourment, conseiller général, sénateur socialiste unifié, est élue par 132 voix contre 626 à la liste d'Union Républicaine et d'Intérêts locaux.

La municipalité du chef-lieu du département du Var est entièrement gagnée par les Cartellistes.

Une tuerie dans un bureau électoral, en Corse

Paris, 4. — On ne signale jusqu'à présent qu'un incident. Il s'est produit en Corse, au bureau électoral de Cauro où, relate une dépêche d'Ajaccio, au moment du vote d'un électeur qui paraissait vouloir introduire deux enveloppes dans l'urne, des coups de feu retentirent dans le bureau, le couloir et devant la mairie.

La fusillade finie, on releva deux tués ; il y a en outre trois ou quatre blessés dont un enfant.

Les autorités se sont rendues sur les lieux. L'urne a été mise sous scellés et le dépouillement se fera plus tard.

Graves bagarres en Algérie

Oran, 4. — Des bagarres se sont produites cet après-midi à Oran, entre partisans des deux camps. Le Conseil municipal, qui vient d'être élu, a vu huit blessés et une quinzaine d'arrestations ont été opérées.

Le préfet et le général commandant d'armes ont pris des mesures sévères. Les troupes ont occupé divers points de la ville.

GREVES D'ELECTEURS DANS LE GARD

Nîmes, 4. — Quelques incidents se sont produits à Nîmes, le 3 février.

Dans la commune de Tresques, la grève des électeurs et des candidats a été complète. Il n'y a pas eu de liste et le bureau n'a pu être formé par suite de l'absence des électeurs. Le même cas s'était produit en 1919.

A Saint-Dionis aucune liste n'a été formée. Il n'y a pas eu d'élections.

A Clarensac, les électeurs et les candidats ont fait grève. Le bureau n'a pu être formé.

A Junas il n'y a pas eu de candidats, les électeurs se sont abstenus.

Un Roubaisien soldat à Lille s'est perdu

II. CRAIGNATTE LE CONSEIL DE GUERRE

Depuis jeudi dernier, le soldat Jules Verbergh, né à Roubaix, le 29 février 1904, appartenant à la classe 24, première contingent et en garnison à la caserne Saint-Ruth, de Lille, où tient le train des équipages, se trouvait en cellule.

Cour d'Assises du Nord

Un comptable de Roubaix avait commis 1.200.000 francs de détournements

Charles Decourcelle, âgé de 30 ans, comptable à Roubaix, est accusé de faux, usage de faux et abus de confiance. Voici les faits qui lui sont reprochés : En juillet 1924, M. Baudu, administrateur d'une Société de Péroles et M. Vernier Lagache, du « Syndicat Tége », à Roubaix, s'aperçurent que leur comptable, Charles Decourcelle, s'était rendu coupable de détournements importants à leur préjudice.

Decourcelle prit la fuite, emportant 10.000 francs, mais fut arrêté quelques jours plus tard, à Paris.

L'information établit que Decourcelle avait détourné au Syndicat Tége et à une dame Van Gansbeke des titres et espèces pour un million.

Decourcelle a détourné à la Société Tége 226.000 francs en abusant d'un blanc-seing que lui avait donné l'administrateur-délégué, Decourcelle vint à Paris.

Les détournements commis au préjudice de la Société des Péroles sont encore plus importants.

Le montant des détournements serait pour le Syndicat Tége et la Société Busernier, de 1.171.770 francs. A la dame Van Gansbeke, Decourcelle vint à Paris.

Decourcelle prétend avoir dépensé aux courses les fonds dérobés. Il versa 2.000 francs à une fille de mœurs légères, pour quelques heures passées en sa compagnie. Il est permis de supposer qu'il a pu déposer dans des banques, en France et à l'étranger, une partie des sommes détournées.

L'accusé fait l'objet de bons renseignements. Il n'a pas d'antécédents judiciaires. Ses parents ont tenu un bureau de la défense. MM. Boyer-Chamard et Soland représentent les parties civiles.

M. l'Avocat-général Cruveillé, occupe le siège du ministère public.

Une vingtaine de témoins répondent à l'appel de leur noms. Quarante-quatre questions seront posées aux jurés.

L'INTERROGATOIRE

M. le Président Adam, reconnaît que les renseignements recueillis sur l'accusé sont favorables. Decourcelle travaillait régulièrement et se conduisait bien. Ses principaux écarts de conduite datent de 1923. On le voyait dans les cafés où sont recueillis les paris aux courses.

Vous ne perdiez pas cependant toujours aux courses, interroge le président, vous achetiez le journal « La Veine », vous deviez en avoir aussi parfois. Enfin, vous vous étiez marié à l'arrondissement de Valenciennes ?

— Oui, M. le Président, je jouais régulièrement aux courses, mes paris montaient à 15 ou 20.000 fr., mais non pas à 70.000 fr. comme on dit.

Où, ce sont les courses qui vous ont perdu.

— Je me trouvais dans un milieu où on dépensait largement, j'ai cherché aussi à me procurer de l'argent.

Decourcelle ne fait aucune difficulté à reconnaître qu'il a trahi la confiance de ses patrons ; il avoua tous les faits qui lui sont reprochés.

DES TEOIGNAGES

Un quinzaine de témoins se succèdent à la barre, la plupart d'entre eux appelés pour des affaires de détail.

Decourcelle était journalier, n'ayant pas avoué le détail de son travail, les autres avaient la clientèle, c'était presque tous des cafetiers. L'administrateur de la société Busernier, M. Alexandre Vernier-Lagache, vient dire toute la confiance (bien mal placée) que la société avait mise en l'accusé.

VOLEUR DE ECONOMIES D'UNE VIEILLE FEMME

Mais le plus émuant est M. Emile Dupré de Tourcoing, qui vient sans haine, dire comment sa grand-mère M^{me} venue Delplanque, avait confié ses économies 77.000 francs une petite fortune, à cet agresseur.

Après quelques témoins de moralité (si l'on peut dire) c'est le réquisitoire.

INDULGENT REQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE

M^{rs} Soland et Boyer-Chamard développent les conclusions relatives à la partie civile, puis, l'avocat général M. Cruveillé, reprend le débat en disant que les autres ont mais son réquisitoire on se demande pourquoi ? comporte de singulières atténuations au crime de l'accusé.

Voici qu'il ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes pour un faussaire qui a dérobé plus d'un million, sans doute à une société qui avait le moyen de supporter cette perte, mais encore, mais encore il a plus. Cette pauvre femme de 82 ans, M^{me} Delplanque qu'il a ruinée, elle peut compter pourtant, cette malheureuse. Il demande au jury de tenir compte du renard de Decourcelle... Si ce n'était pas si triste, ce serait drôle.

M. Thellier, à une tâche difficile. Il s'efforce toutefois et s'en acquitte bien d'attirer l'attention des jurés.

L'honorable défenseur plaide les circonstances atténuantes, il ne peut faire mieux.

LE VERDICT

Le jury délibère près d'une heure. Il revient. Il a répondu affirmativement sur les 52 questions qui lui sont posées, mais il admet les circonstances atténuantes.

En conséquence l'accusé Charles Decourcelle, pour abus de confiance qualifié, faux, usage de faux et abus de blanc seing, est condamné à huit ans de réclusion et 3.000 francs d'amende et 10 ans d'interdiction de séjour.

La Cour fait en outre droit aux parties civiles constituées.

Une affaire de coups et blessures à Denain

Louis Coet, 47 ans, journalier, sans domicile fixe, pénétra le 30 novembre 1924 dans un tour à cuire les briques, à Denain, et se coucha auprès des nommés Degand et Couillard. Peu après, arriva un nommé Demoulin qui lui reprocha d'avoir mangé ses maîtres et le provoqua en le disant : « Viens dehors je te ferai manger une brique ».

Les deux hommes sortirent. Coet saisit Demoulin à la gorge et le serra violemment, au point de lui casser la colonne vertébrale.

L'infortuné chemineur, car Demoulin était un chemineur, mourut dans le courant de la nuit.